

Réunion du Conseil Municipal du 12 décembre 2014 à 19 heures 00

Date de convocation : 5 décembre 2014

Étaient présents : Robert BOUDON, Monique DELFAU, Jean-Pierre VAISSADE, Monique LOUVRIER, Christian LAURAIRE, Michel BOUDON, Thierry BRUNEL, Jean ALBARET, Marcel RIEUTORT, Lucien VAISSADE, Laurent CAYREL

Secrétaire : Christian LAURAIRE

Ordre du jour

- *Service des transports scolaires pour l'année 2013-2014 : convention de participation*
- *Ramassage et traitement des boues issues de l'assainissement collectif : convention pour le recouvrement de la redevance assainissement intercommunal*
- *Programme des coupes de bois exercice 2015*
- *Demande de financement au titre de la DETR 2015*
- *Travaux de voiries Esclauzet, le Monteil : convention de maîtrise d'oeuvre*
- *Renouvellement ligne de trésorerie*
- *Tarifs 2015*
- *Système d'Information Géographique (SIG), atlas.cantal.fr : convention de mise à disposition*
- *Remplacement des compteurs d'eau*
- *Vente de parcelles appartenant aux habitants de la section des Vayssières-Hautes : suite*
- *Ouverture de chemins à Lagarde et à Montgros*
- *Affaires diverses*

➤ [Approbation du compte rendu de la séance précédente.](#)

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 23 octobre 2014.

➤ [Service des transports scolaires pour l'année 2013-2014 : convention de participation](#)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Communauté de communes propose la signature d'une convention afin de fixer les modalités financières des communes membres dans le cadre de leurs participations au service des transports scolaires pour l'année 2013-2014.

La participation financière demandée aux communes membres est fixée à 202.89 € par enfant résident dans la commune concernée et empruntant le transport scolaire. Ce montant est calculé en divisant le coût des marchés, à la charge de la Communauté de communes par le nombre total d'enfants du territoire, inscrit au service de transport scolaire. Il est ensuite multiplié par le nombre d'enfants concernés sur la commune. Pour la commune de Lieutadès cela représente 2 434.68 € pour 2013/2014.

Il demande au conseil :

- *d'adopter le projet de convention proposé par la communauté de communes*
- *de l'autoriser à la signer*

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la proposition de convention :

- **accepte les termes de la convention**
- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec la Communauté de communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise.**

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Ramassage et traitement des boues issues de l'assainissement collectif : convention pour le recouvrement de la redevance assainissement intercommunal**

Le transfert de compétences « ramassage et traitement des boues » a été effectué de la commune vers la communauté de communes qui en ensuite confié la gestion au syndicat de gestion du traitement et de la valorisation des déchets du Nord-Est Cantal.

Le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer une redevance d'assainissement auprès des usagers du service d'assainissement collectif.

Afin d'optimiser le service de facturation et de limiter les coûts liés à ce service, un seul et même organisme (commune ou syndicats des eaux) peut procéder à la facturation de la redevance assainissement communautaire pour le compte de la communauté de communes et en reverser le produit à la communauté.

La commune sera donc chargée du recouvrement de la redevance d'assainissement auprès de tous les abonnés qui sont raccordés au réseau d'assainissement collectif pour le compte de la communauté de communes.

Monsieur le Maire demande au conseil :

- *de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec la communauté de communes pour le recouvrement de la redevance assainissement intercommunal pour le compte de la communauté de communes.*

Le Conseil Municipal :

-approuve la convention à intervenir avec la communauté de communes pour le recouvrement de la redevance assainissement intercommunal pour le compte de la communauté de communes

-autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la communauté de communes.

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Programme des coupes de bois exercice 2015**

Présentation du programme des coupes de bois prévu par l'ONF dans les forêts de la commune bénéficiant du régime forestier à savoir :

- Forêt sectionale de Gurières, parcelle 28
- Forêt sectionale de Lagarde, parcelle 5

Monsieur le Maire demande au Conseil de valider le programme des coupes, proposé par l'ONF.

Le Conseil Municipal :

• **Demande à l'ONF de vendre en bloc et sur pied par appel à la concurrence ou de gré à gré si des opportunités se présentent :**

- **Une coupe en forêt sectionale de Lagarde parcelle 5.**
- **Une coupe en forêt sectionale de Gurières parcelle 28**

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Demande de financement au titre de la DETR 2015**

Les dossiers de demande de subvention DETR devant être transmis en Sous-préfecture au plus tard le 29 décembre 2014, Monsieur le Maire demande au Conseil de décider des projets à déposer au titre de la DETR 2015.

Le Conseil Municipal décide de déposer au titre de la DETR 2015, le projet pour l'aménagement des accès au village d'Esclauzet et du Monteil.

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Travaux de voiries Esclauzet, le Monteil : convention de maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a sollicité l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoire » pour réaliser un avant projet pour l'aménagement des accès au village d'Esclauzet et du Monteil, et qu'il y aurait lieu de délibérer sur le devis de prestation pour cette mission de maîtrise d'œuvre, qui s'élève à 3 762.59 € TTC

Il demande au conseil :

- *d'approuver le devis présenté*
- *de l'autoriser à signer la convention de maîtrise d'œuvre à intervenir avec le Conseil général.*

Le Conseil Municipal :

- **accepte le devis présenté**
- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'oeuvre à intervenir avec le Département du Cantal.**

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Renouvellement ligne de trésorerie**

La ligne de trésorerie ouverte auprès du Crédit Agricole étant arrivé à échéance et afin de palier à un manque de trésorerie ponctuel, il serait souhaitable de mettre en place une nouvelle ligne de trésorerie.

Le Maire présente les propositions financières faites par le crédit agricole et la caisse d'épargne pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

- Crédit Agricole
 - Taux indexé sur Euribor : taux actuel 1.732 % marge comprise
 - Frais de dossier : 200 €
- Caisse d'Épargne
 - Taux fixe : 1.39%
 - Frais de dossier : 160 €

Le Maire demande au Conseil Municipal :

- *de l'autoriser à mettre en place une nouvelle ligne de trésorerie*
- *de choisir l'établissement bancaire auprès duquel sera ouverte la ligne de trésorerie*
- *de l'autoriser à signer le contrat avec l'établissement bancaire retenu.*

Le Conseil municipal après avoir entendu le rapport de M. le Maire :

- **Autorise M. le Maire à mettre en place une nouvelle ligne de trésorerie**
- **décide de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne**
- **autorise M. le Maire à signer le contrat.**

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Tarifs 2015**

Le maire propose au conseil de faire le point des différents tarifs appliqués aux contribuables (Redevance eau, Redevance assainissement, location du tennis et vente de concessions au cimetière) et de les modifier si nécessaire.

Le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs pratiqués en 2014

➤ Systeme d'Information Géographique (SIG), atlas.cantal.fr : convention de mise à disposition

Mr le Maire rappelle que depuis 2006, la commune adhère au projet Systeme d'Information Géographique SIG mis à disposition des communes par le Conseil Général. Il fait savoir que la convention de mise à disposition arrivant à échéance au 31 décembre 2014, il y aurait lieu de la renouveler.

Il demande au Conseil Municipal :

- *De se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion*
- *l'autorisation de signer la convention de mise à disposition du SIG.*

Le Conseil Municipal :

- **accepte de participer au projet "SIG atlas.cantal.fr"**
- **autorise le maire à signer la convention de mise à disposition d'un système d'information géographique exploitable par un navigateur Web avec le Conseil Général du Cantal.**

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Remplacement des compteurs d'eau

Monsieur le maire propose au Conseil de remplacer certains compteurs (difficulté de lecture, dysfonctionnement ...)

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à remplacer les compteurs

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Vente de parcelles appartenant aux habitants de la section des Vayssières-Hautes : suite

Le 7 septembre dernier il a été procédé à la consultation des électeurs de la section des Vayssières-Hautes afin qu'ils se prononcent sur le projet de vente de la parcelle A 608 et A 625 à M. André MICHEL. L'accord favorable des électeurs n'a pas été obtenu. Entre temps Mr Pierre BIRON des Vayssières-Hautes s'est également porté acquéreur de la parcelle A 608 ainsi que le GAEC CAYREL de Montgros.

Dans ces conditions, le Maire fait savoir que Mr le Sous-préfet demande au Conseil qu'il se prononce à nouveau sur la poursuite ou pas du projet, et si poursuite du projet de motiver la délibération.

Monsieur Laurent CAYREL, intéressé à l'affaire quitte la salle des séances et ne participe ni au débat ni au vote.

Il est rappelé

- Qu'en séance du 28 avril 2014, le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la vente des parcelles A n° 608 d'une superficie de 2860 m² et A n°652 d'une superficie de 740 m² à M. André MICHEL, et chargé le Maire de convoquer les électeurs de la section afin qu'ils se prononcent sur ce projet de vente. Ces derniers ont été convoqués par lettre recommandée le 12 août 2014 pour une élection le 7 septembre 2014.

La consultation de 7 septembre a donné le résultat suivant : 2 électeurs favorables au projet et 2 électeurs non favorables au projet. L'accord favorable des électeurs n'a donc pas été obtenu.

Depuis Mr Pierre BIRON des Vayssières-Hautes s'est également porté acquéreur de la parcelle A 608, par lettre en date du 24/09/2014, et réitérée sa demande d'achat par lettre du 3/11/2014 si le projet de vente devait se poursuivre.

Depuis par lettre du 30/10/2014, Messieurs Patrick et Laurent CAYREL demande également l'achat de la parcelle n°652, si le projet de vente devait se poursuivre.

Mr André MICHEL, exploite la parcelle A 608 depuis des années, et qu'il détient depuis 1998 une convention pluriannuelle d'exploitation pour cette parcelle, qui depuis son départ à la retraite est au nom de son épouse Mme Marcelle MICHEL.

A ce jour Madame Marcelle MICHEL est la seule à remplir les conditions pour pouvoir bénéficier des biens de section à vocation agricole pour la section des Vayssières-Hautes.

La parcelle A 652 n'a pas fait l'objet de convention en 1998, compte tenu de la faible superficie et de son état à caractère non agricole. Messieurs Patrick et Laurent CAYREL n'ont jamais été titulaires de convention pour cette parcelle, et n'ont jamais revendiqué de disposer d'une convention.

Mr André MICHEL a demandé l'achat de ces deux parcelles dans l'objectif en quelque sorte de remembrer son exploitation, la parcelle A 608 est attenante à sa parcelle A 609, et la parcelle A 652 permet de relier les parcelles A 649 et A 653 appartenant à Mr André MICHEL, dont une à un point d'eau.

La superficie totale de ces deux parcelles est seulement de 3600 m².

Au vu de ces éléments, Mr le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la poursuite du dossier pour la vente des dites parcelles à Mr MICHEL.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de procéder à un vote à bulletin secret.

Le résultat du vote est le suivant :

Favorable à la vente au profit de Mr MICHEL	: 8
Contre la vente au profit de Mr MICHEL	: 1
Bulletins blancs	: 1

Au vu des résultats du vote, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Préfet d'accorder la vente de ces deux parcelles à Mr André MICHEL.

➤ Ouverture de chemins à Lagarde et à Montgros

Présentation des devis de l'entreprise SOULENQ et RSTP pour l'aménagement de 2 chemins :

- chemin de Lagarde

Débroussaillage et mise en tas

- chemin de Montgros

Élargissement en déblais, remblai

SOULENQ : 2700 € HT

RSTP : 2880 € HT

Il demande au conseil de se prononcer sur ces travaux, et si accord de choisir l'entreprise qui les réalisera.

Le Conseil Municipal :

- **Autorise la réalisation de ces travaux**
- **Décide de les attribuer à l'entreprise SOULENQ**

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Affaires diverses

- Installation chauffage Mairie et salle de réunion

Il est décidé de demander un devis pour l'installation d'un chauffage indépendant de centre de loisirs pour la mairie et la salle de réunion.

- Colis de Noël

La distribution des colis de Noël est prévue le mardi 23 décembre à 14 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 28

Le Maire

Robert BOUDON,

Monique DELFAU

Jean-Pierre VAISSADE

Monique LOUVRIER

Christian LAURAIRE

Michel BOUDON

Thierry BRUNEL

Jean ALBARET

Marcel RIEUTORT

Lucien VAISSADE

Laurent CAYREL